Image not found or type unknown

vente maison pendant procèdure divorce

Par **maclem**, le **15/05/2012** à **20:23**

Bonjour,
Actuellement en procèdure de divorce (non conciliation en décembre 2010) je viens de recevoir un courrier de mon avocat en disant que mon dossier sera plaidé le 16 novembre 2012 or notre maison sera vendue le 04 juillet 2012 (compromis signé en mars 2012)
Pourrions nous liquider notre maison (banque et séparation sur le reste de la somme) à l'amiable pendant cette procèdure (sachant que nous sommes d'accord sur le partage maison) par contre restera en commun un terrain (ou la nous ne sommes pas d'accord sur le partage)?
Doit t'on tout bloquer chez un notaire dans l'attente de la prononciation du divorce ou peut on imposer que sur ce que l'on est pas d'accord ???

Par **Afterall**, le **16/05/2012** à **07:19**

Bonjour,
Ce bien immobilier est à vous.
Vous en faites ce que vous voulez. Si vous êtes d'accord sur une répartition amiable du prix, personne ne pourra vous empêcher de récupérer chacun votre part.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés